

Assemblée générale 2022 : l'Afer se projette vers l'avenir

Toulouse, le 28 juin 2022 – L'Assemblée générale de l'Association Française d'Epargne et de Retraite (Afer) s'est tenue aujourd'hui à Toulouse, sous la présidence de Gérard Bekerman. 760.000 adhérents de la célèbre association d'épargnants étaient appelés à voter sur douze résolutions, qui ont toutes été adoptées.

Parmi les résolutions approuvées par l'Assemblée générale figurent notamment :

- L'extension de la Garantie plancher de 75 à 80 ans, sur l'ensemble des unités de compte, et non plus par unité de compte, sans aucune modification tarifaire, qui a été plébiscitée. Elle permettra de protéger les adhérents et leurs héritiers des aléas de la vie.
- L'autorisation donnée au Conseil d'administration d'examiner les propositions du nouveau partenaire assureur, Aéma Groupe, concernant les titres financiers susceptibles d'être émis en faveur des adhérents qui souhaiteraient y souscrire, dans la perspective de devenir « sociétaires. »
- La modification des modalités de prélèvement des frais de gestion, qui seront dorénavant perçus par diminution du nombre de parts et non plus sur les dividendes, sans aucun impact sur le montant desdits frais de gestion. Cette modification offrira davantage de réactivité aux opportunités de marché, tout en permettant un prélèvement des frais plus transparent pour les adhérents. Le Président a rappelé que ce dernier point était une priorité pour l'Afer, qui soutiendra toute initiative allant dans le sens d'une plus grande transparence des frais prélevés.
- L'élection d'un jeune adhérent, Louis Abraham, 24 ans, diplômé de l'École polytechnique, et médaille d'or du championnat d'Europe d'algorithmes, pour un mandat d'Administrateur.

Autre point d'orgue de cette Assemblée générale, l'évolution de l'objet social de l'association, qui permettra à l'Afer d'accompagner la création et le développement de start-ups et d'innovations entrepreneuriales, particulièrement dans les domaines de l'épargne, la retraite, la finance ou la santé.

Pour le Président de l'Afer, Gérard Bekerman, « cet enrichissement de notre objet social va dans le sens de ce qu'attendent nos adhérents, qui sont aussi des citoyens : donner du sens à leur épargne, en contribuant au financement de l'économie et des transitions, qu'elles soient environnementales ou numériques. Nous annoncerons prochainement les contours d'une initiative inédite dans l'histoire de l'Afer, qui fera de notre association un acteur qui compte dans la French Tech. »

Et d'ajouter, « La confiance des adhérents nous oblige et nous honore. Dans le contexte d'incertitude – politique, économique – qui est le nôtre, elle nous donne la force et la légitimité nécessaires pour défendre au mieux leurs intérêts, à commencer par le respect des engagements pris sur la fiscalité de l'assurance vie et des transmissions. L'Afer y sera extrêmement attentive. »

A propos de l'Afer

L'Afer - Association Française d'Epargne et de Retraite – est la première association d'épargnants en France, avec près de 760.000 adhérents représentant une épargne de 57 milliards d'euros. Créée en 1976, l'Afer a révolutionné le marché de l'assurance vie en lançant, dans les années 80, le contrat à versements et retraits libres. Ce contrat est devenu un modèle de référence en matière de souplesse et de performance. Grâce à sa puissance et son poids économique, l'Afer est une force de proposition vis-à-vis des pouvoirs publics. L'Association fait entendre sa voix, chaque fois que l'intérêt de ses adhérents et des 25 millions d'épargnants le rend nécessaire.